

DECRET N° 79/585 du 16/10/79
portant nomination de Monsieur NKOURISSA
Timothée en qualité de Directeur Administratif
et Financier de l'Office Congolais d'Informatique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

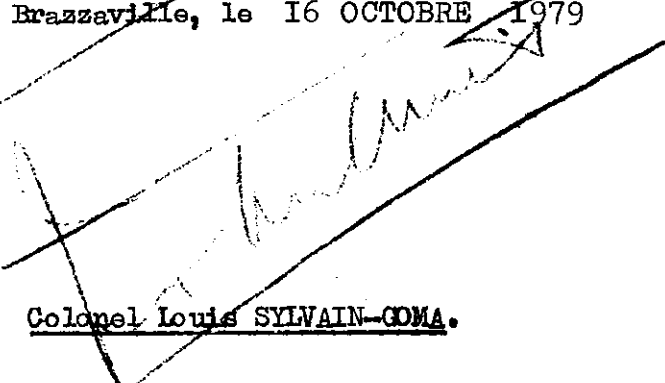
Article 1er. - Monsieur NKOURISSA Timothée, Précédemment Chef de service solde à
l'Office Congolais d'Informatique est nommé Directeur Administratif et Financier
dudit Office.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contrai-
res prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 16 OCTOBRE 1979

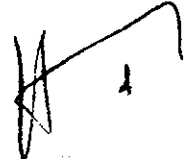
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,



Victor TAMBA-TAMBA .